ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Cantal

Mauriac, le 12 octobre 2026

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des écoles,
Mesdames et messieurs les enseignant(e)s,
Mesdames et messieurs les membres du RASED

Objet : Note de service n°1 - plan de formation et animations pédagogiques Année 2026-2027

Réf :

- *Circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 : obligations de service des personnels enseignants du premier degré*
- *Circulaire n°203-123 du 13 août 2013 : évolution des modalités de formation continue : formation à distance des professeurs des écoles*
- *Annexe de l'arrêté du 1er juillet 2013 portant sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*
- *Circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021*
- *Loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021*
- *Décret n°2023-777 du 14 août 2023*

Pour rappel : les 18 heures d'animations pédagogiques sont inclues dans les 108h annuelles. Elles s'imposent à tous, au titre de l'organisation du service des enseignants. (circulaire n°2013-019 du 04-02-2013 : « …dix-huit heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. »)
Les enseignants titulaires remplaçants ont les mêmes obligations de service que leurs collègues.

Néanmoins, des décharges horaires sont attribuées en tant que :
- Directeur d'école : 3x2 heures au titre des réunions/formations de directeurs
- Enseignant à temps partiel : au prorata de la quotité de travail

Quotité travaillée	50%	De 51% à 75 %	De 76% à 99%	100%
Total heures dues	9h	12h	15h	18h

Enfin, les équipes enseignantes impliquées dans le processus de l'évaluation d'école sont déchargées de 6h d'animations pédagogiques, sur décision de l'inspecteur d'académie.

Cadrage départemental

L'élaboration de l'offre de formation prend en compte les priorités nationales et académiques, ainsi que les résultats des élèves aux évaluations nationales.

Depuis la rentrée 2020, le cadre de formation pluriannuel vise à déployer conjointement les Plans Français et Mathématiques, pour 1/3 des enseignants et les 18h d'animations pédagogiques, pour les 2/3 restants.

Cette année, les trois constellations Mathématiques et Français comprennent principalement des enseignants de cycle 2 et 3 (constellations maths et français) et une cycle 1 (constellations français). Lors du premier regroupement seront définies les thématiques et les dates de réunion.

Les enseignants concernés ont été sollicités par l'équipe de circonscription et seront inscrits directement dans GAIA.

Le cadre des 18h d'animations pédagogiques diffère cette année : 3h en présentiel et 3h en autonomie dans les écoles pour chaque cycle (mise en œuvre nouveaux programmes), 6h Harcèlement public désigné obligatoire, 6h ou 12 heures « Autres ».
Les actions de formation proposées s'appuient sur les recommandations ministérielles, les ressources nationales mises à disposition et les résultats aux évaluations nationales. En

français et en mathématiques, elles s'attachent à prendre en compte la continuité du parcours de l'élève.

Sont concernés par les 18h d'animations pédagogiques, les enseignants n'ayant pas été sollicités cette année, pour intégrer les constellations Français ou Mathématiques ainsi que les résidences pédagogiques.

La formation harcèlement comprend **un premier temps en autonomie** (parcours m@gistère de 3h) **suivi d'un temps en présentiel** (études de cas, de 3h). Il est indispensable d'avoir suivi le parcours m@gistère avant la formation en présentiel. Cette formation sera dispensée par Sophie Tissandier qui vous adressera le lien du parcours.

Liste des enseignants concernés par ce module de formation :

Ecoles	Enseignants
Ally	Mme BATTUT Hélène, Mme BOURBOUZE Laëtitia,
Anglards-de-Salers	Mme DUBOIS Sylvie
Bassignac	Mme COURTINE Manon
Chalvignac	Mme LALIE Amandine, Mme DEGOUL Lucile
Champagnac	Mme LACHAZE Cindy
Champs sur Tarentaine	Mme RICHARD Aurélie
Condat	Mr CAYLA Jean-Paul, Mme DELOMENIE Flora, Mr LEOTY Philippe
Drugeac	Mme VIZET Julie
Lanobre	Mme FLAGEL Nathalie
Lavaurs - Jaleyrac	Mme FRAGNON Aurélie
Le Vigean	Mme DUBREUIL Stéphanie, Mme LEYMONIE Laëtitia,
Lugarde	Mme POUYET Marine
Marcenat	Mme AUBERTY Sophie, Mme MAVIER Léa
Mauriac	Mme MAGNE COL Stéphanie, Mme SARRON Aurélie
Menet	Mme HERNANDEZ Lucile
Moussages	Mme GUICHARD Gaëlle
Pleaux	Mr DENTIL Yann, Mme DUCHAMP Stéphanie, Mr DUTERTRE Thomas
Riom-ès-Montagnes	Mme BOUTOUTE CUBIZOLLES Karine, Mme FABRE Isabelle, Mme FILIOL Sarah, Mme MAGNE Morgane, Mme ROMAN Joanna
Saignes	Mme HEIM Anaïs, Mme LEDREN Emmanuelle
Saint-Cernin	Mme FLEYS Stéphanie
Saint-Chamant	Mme BARDON Mélanie
Saint-Illide	Mme MOREAU Virginie
Saint-Martin Valmeroux	Mme CLERMONT Laurine
Sauvat	Mme BOUSQUET Cédrine
Sourniac	Mme JOANNY Caroline
Trizac	Mme DEROUCHY Valérie, Mme LAYRIS VERGES Delphine
Ydes	Mme BARBET Christelle, Mme BOUCHET Mariannick, Mme CHAPEL Amélie, Mme CHASSAN Carole, Mme FONTUGNE Charlotte, Mme PETIT Candice, Mme VINCENT Sandrine

Dans le cadre des 6h « Autres » (autres domaines), certaines animations sont à public désigné. Elles concernent les équipes ou les enseignants ci-dessous :

PE/ATSEM 3h	*Maternelle et Cinéma*	*Ecole et cinéma cycles 2et 3*
Mme Boyer Anaïs, Mme Dubois Sylvie, Mme Fragnon Aurélie, Mme Guichard Gaëlle, Mme Poujat Aline, Mme Richard Aurélie, Mme Thibault Fanny, Mme Vizet Julie	*Public inscrit au projet*	*Public inscrit au projet*

Formation Prévention Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) :

Conformément à la circulaire du 24/08/26 un dispositif national de prévention de repérage et d'alerte va être déployé progressivement à destination de l'ensemble des personnels de l'Education nationale. Chaque professeur des écoles sera donc formé dans le cadre de l'acte II du plan Français et Maths (ces heures seront décomptées des 24 heures « autres »).
La formation concernera prioritairement les directeurs qui devraient être formés d'ici janvier 2027 (parcours m@gistère), et pour les autres enseignants la formation s'étalera jusqu'en juin 2029.

Inscriptions

Les inscriptions tiendront compte du cycle dans lequel vous enseignez. Pour ceux dont la classe est «à cheval » sur plusieurs cycles, le choix des animations portera sur le cycle dans lequel la cohorte d'élèves est la plus conséquente.
Les convocations aux animations pédagogiques seront adressées sur la boîte mail de votre école de rattachement. **Toute absence devra être signalée et justifiée, 48h avant la formation**.
Je vous remercie de retourner les feuilles de défraiement directement, par mail ou courrier, au secrétariat de la circonscription, afin de faciliter leur traitement.

Pour récapituler, les modalités d'inscription :

Plan français	***Plan mathématiques***	***Autres***
1/6ème environ	*1/6ème environ*	*4/6ème restants*
Enseignants sollicités par l'équipe de circonscription : 30h de formation dont 18h sur les animations pédagogiques	*Enseignants sollicités par l'équipe de circonscription : 30h de formation dont 18h sur les animations pédagogiques*	*18h d'animations pédagogiques : 3h en présentiel et 3h en autonomie nouveaux programmes. 6h harcèlement. 6h à 12h Autres dont les animations à public désigné*
Pas d'inscription dans GAIA	*Pas d'inscription dans GAIA*	*Inscription dans GAIA*

Les enseignants ayant participé à une animation avant l'ouverture du serveur doivent aussi procéder à leur inscription pour cette animation dans GAIA.

Modalités d'inscription dans GAIA :

L'ouverture du serveur pour l'inscription aux animations se fera via le dispositif **GAIA : du 14/10/2026 au 06/11/2026.**
Connexion : https://portail.ac-clermont.fr/arena
Vous devez vous munir de votre mot de passe et identifiant I-prof avant de vous connecter (il s'agit du même identifiant et mot de passe que vous utilisez pour accéder à votre messagerie académique et I- prof)

- Puis sélectionner : Gestion des personnels Gaia
- Puis sélectionner votre entité : 1er degré 15
- Puis sélectionner : inscription individuelle et suivant

Chaque animation possède :

- Un identifiant de dispositif (2 chiffres, 1 lettre, 7 chiffres) et
- Un numéro de module (4 chiffres)
  - Rentrer le numéro identifiant du dispositif correspondant à l'animation choisie (ex : **26D0150039**)
  - Repérer enfin le numéro de module (Ex : n°7243) correspondant à l'animation choisie

Tous ces codes figurent dans le tableau ci-joint.

Dominique BANYIK
IEN Mauriac